

Séance du Conseil Municipal du 26 Juin 2018.

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six juin à 20 Heures, les membres du Conseil municipal de la commune de RENAC, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BAUDY, Maire de Renac. La séance a été publique.

Date de convocation : le 20 juin 2018.

Présents : M. Patrick BAUDY, M. André FÉVRIER, M. Claude MEHAT, M. Joël ROBERT, Mme Elodie PROVOST, Mme Anne PATAULT, Mme Céline CHARPILLAT, M. Ludovic BARBIER, Mme Stéphanie PARIS, M. Jean-Pierre ROGER, M. Damien GUILLAS.

Absente excusée : Mme Soizic STROUBLE.

Absent : M. Matthieu CHEVAL

Pouvoir : Mme Soizic STROUBLE à M. Joël ROBERT

Secrétaire de séance : Mme Céline CHARPILLAT.

D2018-040: Travaux lotissement des Chaffauds - exonération des pénalités de retard pour l'entreprise TRAM TP

TRAM TP n'ayant pas réalisé les travaux dans le délai imparti, la commune de Renac est en droit de lui appliquer des pénalités de retard.

Considérant que le retard apporté au chantier n'est pas du fait même de l'entreprise, M. le Maire propose au Conseil municipal l'exonération des pénalités de retard à l'encontre de l'entreprise TRAM TP.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Accorde l'exonération des pénalités de retard à l'encontre de l'entreprise TRAM TP.

D2018-041: Aménagement du pôle enfance

Monsieur le Maire présente les scénarios transmis par le cabinet d'Architecture P'ERRES Associés pour l'aménagement du pôle enfance sur le site de la Croix Pilet. Afin que le cabinet d'architecture soit en mesure de communiquer un avant-projet définitif, Monsieur le Maire sollicite la validation d'un des trois scénarios présentés ci-dessous.

1^{er} scénario :

Aménagement du bâtiment existant avec une extension côté est :

- Rez-de-chaussée : restructuration du restaurant scolaire et de l'office
- Etage : Aménagement des espaces pour le centre de loisirs et la garderie périscolaire.

2^{ème} scénario :

Restructuration du bâtiment existant avec une extension côté est (projet sur un seul niveau) :

- Rez-de-chaussée : restructuration du restaurant scolaire et de l'office.
- Extension côté sud : création des espaces pour le centre de loisirs et la garderie périscolaire.

3^{ème} scénario :

Restructuration du bâtiment existant avec une extension côté est (projet sur un seul niveau)

- Rez-de-chaussée : Agencement des espaces pour le centre de loisirs et la garderie périscolaire.
- Extension côté sud : aménagement du restaurant scolaire et de l'office.

Après avoir pris connaissance des différentes pistes de financement envisageables pour la réalisation de ce projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Valide** l'esquisse n° 3 du Cabinet d'Architecture PI'ERRES Associés pour la réalisation du pôle enfance comprenant le restaurant scolaire, le centre de loisirs et la garderie périscolaire.

D2018-042 : Tarif de la cantine pour l'année scolaire 2018/2019

Le Conseil municipal fixe le prix du repas facturé aux familles de la cantine à 3.83 € pour la rentrée scolaire 2018/2018.

D2018-043 : Tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2018/2019.

Pour rappel, les tarifs de la garderie périscolaire facturés aux familles pour l'année scolaire 2017/2018 sont les suivants :

Forfait mensuel	10 €/semaine
Tarif à la demi-heure	1.25 €
Demi-heure de 7h à 7h30	2.50 €
Au-delà de 18h30	12 €

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de maintenir ces tarifs pour l'année scolaire 2018/2019.

D2018-044 : Subvention à l'association des Anciens Combattants pour la réalisation d'une stèle.

Le 11 novembre 2018, nous commémorerons le 100^{ème} anniversaire de l'armistice qui mit fin à la première guerre mondiale. Pour honorer la mémoire des morts pour la France, les anciens combattants souhaiteraient qu'une stèle portant le nom des soldats soit réalisée afin que les familles ou tout Renacois qui le souhaitent puissent se recueillir et demandent que le projet soit financé par la commune de Renac.

Deux entreprises de marbrerie ont remis une offre de prix pour la réalisation d'une stèle gravée des noms des soldats morts pour la France.

- SARL Bertin de Pipriac : 3160.00 € TTC
- LEGAL Marbrerie : 4990.00 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

Décide que la totalité des travaux devra être payée par l'association des anciens combattants.

Vote une subvention de 2160.00 € à l'association des anciens combattants pour la réalisation d'une stèle portant le nom des soldats morts pour la France.

D2018-045 : Rapport sur le prix et la qualité du service public du SPANC pour l'année 2017

Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport concernant l'année 2017.

Le Conseil municipal ;

- Vu la loi n° 95-101 du 2 février 1995
- Vu le décret n° 95-635 du 6 mai 1995

Adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif concernant l'année 2017.

D2018-046 : Composition d'une commission en charge des dossiers « Plan Communal de Sauvegarde » et « Accessibilité »

La commission en charge des dossiers « Plan Communal de Sauvegarde » et « Accessibilité » est composée des membres suivants :

- M. Patrick BAUDY, Maire,
- M. André FEVRIER, Adjoint
- M. Claude MEHAT, Adjoint
- Mme Soizic STROUBLE, Adjointe
- Mme Anne PATAULT
- M. Jean-Pierre ROGER, Conseiller municipal
- M. Damien GUILLAS, Conseiller municipal

D2018-047 : Vente des foins 2018.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le foin vendu sur pied le 9 juin dernier sur le Grand Pré a été endommagé en raison des fortes pluies d'orage qui se sont abattus sur la commune de Renac. Le fourrage devenu sale n'est plus consommable par les animaux.

En conséquence, M. le Maire propose au Conseil municipal d'accorder aux agriculteurs qui ont acheté de ce foin, une remise de 30% sur la vente.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Entérine la proposition formulée par M. le Maire,